

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### **RÈGLEMENT N° VA-1237 CONCERNANT L'ACQUISITION DE COMPTEURS ÉLECTRIQUES ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1237 concernant l'acquisition de compteurs électriques et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 4 juillet 2023, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise du directeur de l'accompagnement et des finances municipales, M. Richard Villeneuve, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 5 juillet 2023.

Le greffier adjoint,

Richard Michaud

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Richard Michaud, greffier adjoint de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 5 juillet 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 5 juillet 2023

---

Richard Michaud, greffier adjoint